



TILLOY les Mofflaines

Un village aux portes de la ville !

**Le bulletin
d'info
Janvier 2019**

Meilleurs Voeux 2019 !



Sommaire

Page 2 : Le mot du Maire

Page 3 : Vie Municipale

Page 9 : C'est à Tilloy que ça se passe !

Page 16 : Les infos pratiques



Le Mot du Maire

Chères Tilloysiennes, chers Tilloysiens,

Un récent sondage réalisé en janvier 2019 sur la confiance politique a montré que les Français sont à 58 % à faire confiance à leur maire. Ils le considèrent compétent (61%), dévoué (58%), à l'écoute (58%) et accessible (56%). Ils sont également majoritaires (54%) à manifester leur confiance vis à vis de leur conseil municipal.

En ces temps difficiles pour notre pays, la plus ouverte des portes pour les Français est bel et bien celle de la mairie.

La commune est et reste bel et bien un acteur irremplaçable de votre quotidien: cadre de vie, logement, sécurité, tranquillité, aide sociale, sport, culture, petite enfance, éducation, jeunesse, personnes âgées, équipements municipaux, état civil, investissement local...

Acteur de proximité, la commune garantit la continuité et l'efficacité du service public. Elle tisse les fils du lien social et de la démocratie locale abîmés ces derniers mois. Plus que jamais, la commune reste le principal maillon démocratique en prise directe avec le réel et est aux avant-postes pour répondre concrètement aux attentes du quotidien. Rôle que le Président de la République et son gouvernement avaient totalement déconsidéré avant la crise des gilets jaunes.

Depuis 2014, mon équipe et moi-même sommes plus que jamais attachés à jouer ce rôle essentiel : pouvoir d'achat, sécurité des biens et des personnes, proximité, réponse aux besoins, action sociale forte, garantir un beau cadre de vie, apporter des services de qualité...etc tels sont les points que vous pourrez découvrir dans la copie du discours jointe à ce bulletin municipal.

2019 sera aussi la concrétisation de nouveaux projets tel que la création d'un centre de santé. Un projet que je souhaite ardemment depuis de nombreuses années. 2019 verra aussi la fin de réhabilitation du manoir et la création d'une ludothèque. Nous continuerons également le développement de notre action sociale. Je souhaite notamment mettre en place des mesures d'accompagnements vers les personnes qui rencontrent des difficultés pour effectuer les tâches administratives dématérialisées. Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire que je vous invite à retourner en mairie.

Enfin, Je vous y convie à la réunion qui se tiendra le mercredi 30 janvier à 19H dans la salle polyvalente dans le cadre du grand débat à l'initiative du Président de la République. Je vous y attends nombreux.

Chères Tilloysiennes, chers Tilloysiens, je vous souhaite une excellente année 2019

Le Maire
Didier MICHEL

Vie municipale

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Etaient présents : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence ALBERTIER, Frédéric LHEUREUX, Fabrice LHULLIER, Audrey LEFEBVRE, Amélie CREPIN, Pascale LECIEJEWSKI, Manuel DA SILVA VINHAS, Morgane DELY, Maud VERMERSCH, Maryse CAUWET.

Etaient excusés : MM Dominique AUCREMANNE a donné procuration à Monsieur Sébastien HUMEZ, Monsieur Alain PAVY a donné procuration à Madame Maryse CAUWET, Monsieur Philippe CREPIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée sur les délibérations suivantes :

1. Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal
2. Garantie d'emprunt Société Immobilière du Grand Hainaut : Unanimité.
3. Acceptation d'une subvention du Conseil Départemental de 8000 euros pour la création d'une ludothèque : Unanimité.
4. Portage d'un projet de coopération internationale avec le lycée agricole : Unanimité.
5. Avoir location salle polyvalente : Unanimité.
6. Indemnité encadrement centres de loisirs : Unanimité.
7. Extension du territoire du Relais Assistantes Maternelles : Unanimité.
8. Protection sociale complémentaire/Volet prévoyance – Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais : Unanimité.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Etaient présents : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence ALBERTIER, Frédéric LHEUREUX, LHULLIER Fabrice, CREPIN Amélie, Pascale LECIEJEWSKI, Manuel DA SILVA VINHAS, Maud VERMERSCH, Dominique AUCREMANNE, Monsieur Philippe CREPIN.

Etaient excusés : Madame Audrey LEFEBVRE a donné procuration à Monsieur Didier MICHEL, Madame Maryse CAUWET a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN, Madame Morgane DELY.

Etait absent : Monsieur Alain PAVY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée sur les délibérations suivantes:

1. Décision budgétaire modificative : 11 voix pour et 2 abstentions (Maryse CAUWET et Philippe CREPIN)

2. Amendes de police – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) : Unanimité

3. Exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie : Unanimité

4. Attribution de subventions exceptionnelles : Unanimité

5. Organisation classe de découverte à la neige : Unanimité

6. Dénomination de nouvelles rues et précision sur la dénomination d'une rue existante : Unanimité

7. Aménagement de la parcelle cadastrée section W n° 5 et Route de Cambrai – Concours du CAUE : Unanimité

8. Enquête publique parc éolien de la société Eoliennes du Sud Arrageois – Territoires de Croisilles, Héninel, Saint-Martin-sur-Cojeul, Avis du Conseil Municipal : le Conseil Municipal se déclare non compétent sur le sujet - Unanimité

9. Enquête publique parc éolien de la Voie des Prêtres communes de Croisilles et Fontaine Les Croisilles – Avis du Conseil Municipal : le Conseil Municipal se déclare non compétent sur le sujet - Unanimité

10. Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), Conventionnement avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais : Unanimité

11. Réalisation d'un centre de santé – Autorisation de recherche de financements : Unanimité

Projet de centre de santé

Conscient des problématiques de démographie médicale et des difficultés que certains habitants rencontrent pour trouver un médecin traitant, votre conseil municipal met tout en œuvre pour favoriser l'installation d'un médecin sur notre commune.

Nous avons engagé avec "Filiéris"(1) une réflexion sur la création d'un centre de santé. Ce dernier devait se situer sur le site de l'ancien centre équestre mais nous avons dû engager une nouvelle réflexion compte tenu du report du projet par "Pas de Calais Habitat".

Dans un premier temps, un médecin s'installerait dans les locaux qui étaient précédemment occupés par le Dr Vincent, puis les locaux construits, un second médecin viendrait le rejoindre.

La création de ce centre de santé pourra se réaliser sous plusieurs conditions:

- l'accord de l'Agence régionale de Santé,
- l'accord de la caisse nationale de Filiéris.



Cette création n'est pas sans conséquence budgétaire mais nous mettons tout en œuvre pour obtenir un maximum de subventions de nos partenaires (Département, Etat, CUA, Région...)

(1) Filiéris est un opérateur de santé issu du régime minier.

Créé par le régime minier, le réseau Filiéris est principalement implanté dans les anciens bassins miniers. Ses structures sont gérées par un organisme assurant une mission de service public : La Caisse Autonome Nationale de la Sécurité sociale dans les Mines, gestionnaire du régime spécial de Sécurité sociale des mines.

Entretien du bois dans le parc René Lefrère

Depuis une dizaine d'années, la chalarose du frêne se répand d'arbre en arbre. Ce champignon venu d'Asie défeuille, nécrose et tue. Les forestiers sont impuissants pour stopper la maladie qui menace l'existence même du frêne.

Conscient des problèmes sanitaires et de dangerosité, votre conseil municipal a fait procéder à un diagnostic des arbres qui ornent le parc.

Ce diagnostic a été présenté au cours de la réunion publique du mois d'avril. Les entreprises Zanelli et Delannoy ont procédé à leur abattage.

Une consultation est en cours pour effectuer une replantation d'essences locales et variées.



Cérémonie d'accueil à la citoyenneté

Le 27 novembre, dans les salons de la préfecture, Mr SUDRY, Préfet du Pas de Calais a accueilli 14 nouveaux compatriotes.

C'est après avoir rappelé les valeurs de la République, que celui-ci, accompagné de Monsieur le Maire eurent le plaisir de remettre le certificat de nationalité Française à Mme Karakas domiciliée dans notre commune.



Les noces d'or de Mr et Mme CHMIELINA



Le 24 novembre dernier, Sébastien HUMEZ 1er adjoint, eut l'immense plaisir de célébrer les noces d'or de Michèle et Michel CHMIELINA.

Michèle originaire d'Arras et Michel originaire de Waziers se rencontrèrent pour la première fois dans un café de Waziers.

Le 25 novembre 1968, Michèle et Michel se marièrent en Mairie d'Arras. Quatre enfants sont venus agrandir le foyer.

Après avoir habités Saint-Nicolas, Feuchy, Ficheux, Arras, ils décidèrent de poser leurs cartons dans notre commune.

Voyage, association, escapade, cinéma rythment maintenant leur emploi du temps.

La municipalité leur adresse ses chaleureuses félicitations.

Distribution des colis aux aînés

Le samedi 22 décembre, à quelques jours des fêtes de fin d'année, l'esprit de Noël s'est emparé de notre commune. En guise d'avant-goût, les seniors de la commune reçurent des mains des membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal un superbe colis confectionné par leurs soins et composé en majorité de produits régionaux.

Ainsi 153 colis de Noël furent préparés et offerts. De quoi passer un excellent réveillon de Noël avec ses proches et entre amis !



Impact de la suppression de la Taxe d'Habitation

Il est plus que temps de redonner du sens à la fiscalité locale !
Cette année, une décision majeure a été prise par le gouvernement : la suppression de la taxe d'habitation.

Ce seront d'ici 2020 80% de ménages qui ne s'acquitteront plus de cet impôt dont le taux est voté chaque année par la commune. Cette mesure a été prise pour permettre de donner plus de pouvoir d'achat à ces ménages. Le gouvernement s'interroge actuellement sur le maintien ou non de cette taxe pour 20% de la population. Question qui s'invitera dans le cadre du débat national.

L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près cette perte de recettes jusqu'en 2020...année des prochaines élections municipales. Et après ? A ce jour nous ne disposons d'aucune visibilité. D'où proviendront nos recettes ? Serons-nous contraints de diminuer certaines de nos actions ou de nos investissements? Serons-nous contraints d'augmenter les tarifs de nos services tels la cantine ou les centres de loisirs ? Une des pistes avancées par le gouvernement serait de revaloriser la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pas soutenable !

La fiscalité locale qui sert à financer les politiques et les services publics locaux est aujourd'hui inadapté. Les réformes successives, la multiplication des correctifs (péréquation, compensation...) et la part croissante des dotations de l'Etat dans les ressources des communes réduisent leur autonomie fiscale et ne garantissent pas pour autant leur autonomie financière.

Aussi, nous appelons vivement à une réforme en profondeur de la fiscalité locale directe, une réforme plus équitable, garante de l'autonomie financière des communes et surtout plus compréhensible pour les habitants : qui fait quoi, qui paye quoi et qui est responsable de quoi ?

Voici pour notre commune des éléments au regard de cette diminution.

Nombre de foyers assujettis à la taxe d'habitation: 569

Montant moyen de la taxe d'habitation en 2018 par foyer: 537

Nombre de foyers exonérés ou bénéficiant de la baisse de la taxe d'habitation en 2018 et 2019, et de sa suppression en 2020: 458

Gain moyen par foyer bénéficiant de la réforme de la taxe d'habitation :

- 2018 = 177€
- 2019 = 384€
- 2020 = 591€

**Complémentaire santé
communale en collaboration avec
l'association Mandarine**

Comme vous le savez le Centre Communal d'Action Sociale se mobilise pour votre santé et votre pouvoir d'achat et vous proposent la possibilité d'adhérer à une Complémentaire Santé Communale en collaboration avec l'Association Mandarine pour l'élaboration d'une gamme de couverture santé, négociée avec un acteur mutualiste, la Mutuelle SMATIS France.



La gestion des prestations et des cotisations est déléguée à CGRM, centre de gestion de taille humaine composé d'équipes pluridisciplinaires, permettant d'assurer en continu un service de qualité, ainsi qu'une relation privilégiée dont la priorité est d'être au plus proche de vous.

Cette mutuelle communale concerne chacun d'entre vous et quel que soit votre âge afin de permettre :

- Un retour potentiel à une couverture de santé,
- Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations,
- Un libre choix d'une formule évolutive adaptée à vos besoins avec 3 niveaux de garantie,
- Un poste « hospitalisation » complet permettant d'être remboursé lors de dépassement d'honoraires dès le niveau 2,
- Un forfait « bien-être » sur l'ensemble de la gamme,
- Des remboursements « optique » et « soins dentaires » performants.

Parce que certains évènements de la vie nécessitent parfois une aide, SMATIS Assistance offre à l'ensemble des bénéficiaires inscrits des gammes communes à tous, tels que les services de proximité, l'assistance psychologiques, l'aide à domicile.

Si vous êtes intéressés par cette formule, vous trouverez en mairie les nouveaux tableaux et les nouveaux barèmes mis à jour.

Vous trouverez ci-dessous les nouveautés pour l'année 2019 :

- Création d'une garantie supplémentaire COMMUNALE JEUNE réservés aux jeunes (18-30 ans) à un tarif abordable (moins de 28€/mois).
- L'éligibilité des contrats GAMME COMMUNALE et GAMME COMMUNALE JEUNE à la loi Madelin, ce qui permet aux Travailleurs Non Salariés (professions libérales, commerçants, artisans...) de la commune de profiter d'une déduction fiscale des cotisations versées.
- Modification de la structure tarifaire par l'ajout de 2 nouvelles compositions familiales « seul + 1 enfant » et « seul + 2 enfants » afin de proposer le tarif le plus juste possible.
- Ajout d'un Service de Téléconsultation médicale gratuit sur les contrats GAMME COMMUNALE et GAMME COMMUNALE JEUNE.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rapprocher de Madame Charline CAILLIEREZ, Conseillère mutualiste, Agent Général d'Assurances, 4 rue du Général Barbot 62223 SAINT LAURENT BLANGY, 03.21.55.19.66.

C'est à Tilloy que ça se passe!

L'arbre de Noël



Cette année le Conseil municipal a offert aux enfants de la commune âgés de 3 à 12 ans un spectacle clownesque !!! Les enfants ont été ravis de ce spectacle participatif, de la rencontre avec le Père Noël et ont emporté avec eux clémentines, coquille de Noël et bonbons !

A l'issue du spectacle , un goûter de crêpes leur fut offert.

Les plus de 12 ans avaient quant à eux bénéficié de l'octroi de deux places de cinéma.

Le spectacle DiDouDa



Le 23 novembre dernier une soirée découverte était proposée par DiDouDa dans les salles du manoir avec comme affiche l'artiste Cello Woman (Katrin Wald'teufel) Violoncelliste.

Une prestation exceptionnelle , l'humour et la fraîcheur servies par une très belle voix en harmonie avec son ami le violoncelle et qui sait aussi nous ravir a cappella. Bravo et merci l'artiste !!

Cello Woman sera au théâtre Clavel à Paris en 2019.

Le Repas des aînés

En cette fin du mois d'octobre, Didier Michel, son conseil municipal et les membres du CCAS fidèles à la coutume, avaient convié les jeunes de plus de 65 ans au traditionnel repas annuel de fin d'année.

Après avoir rappelé tout le plaisir qu'il ressent à recevoir le mieux possible les seniors, il a souhaité la bienvenue à chacun et a eu une pensée pour les absents malades et tous ceux qui nous ont quittés en 2018. Cette année encore, Les membres du CCAS avaient fait les choses en grand et mis les petits plats dans les grands en proposant un menu gastronomique. C'est à « L'Atelier de Fred » qu'a été confié le soin de régaler les papilles des seniors.



L'animation de cette après midi fut confiée à Camille Alexandre et sa troupe qui ravit le public. Mais plus que ce succulent repas et cette animation, autour duquel, comme tout le monde se connaît, on se donne des nouvelles des uns et des autres, on parle du temps qu'il fait ou qu'il fera, mais aussi de celui qui passe, trop vite...

Ce moment c'est le plaisir d'être ensemble, le plaisir d'échanger, c'est autant de discussions qui s'entrechoquent et s'envolent. Une agréable ambiance faite de souvenirs communs.



Le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale

Le 11 novembre 2018, notre commune a voulu commémorer à sa manière tous les soldats tombés sur notre territoire durant cette première guerre mondiale, autour de trois temps forts

Tout d'abord, Madame Rosalind PELLETIER nous a offert une superbe exposition qui se déroulait les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 Novembre au Manoir. C'est plus de 300 personnes qui se sont rendus à son exposition qui relatait de façon chronologique sur photos et par thèmes le quotidien, le transport des soldats et les soins qui leurs étaient apportés, un grand merci à eux deux.



En fin de journée le samedi 10 Novembre, s'est déroulée la veillée du centenaire. Un grand merci au comité de pilotage, aux bénévoles, au directeur de notre école, aux instituteurs, ainsi qu'aux enfants sans qui cette commémoration n'aurait pu avoir lieu. C'est plus de 200 personnes qui étaient présentes ce soir-là.

Deux groupes de bénévoles se sont d'abord rendus vers les cimetières en périphérie de Tilloy afin d'y allumer les bougies

Puis les personnes présentes se sont rassemblés devant le monument aux morts de la commune pour un moment de recueillement devant la symbolique du chiffre 100 réalisé en bougies, des textes lus par les enfants et un air de cornemuse joliment interprété par le musicien.



Ensuite tout ce monde s'est rendu au cimetière britannique, rue de Wancourt. Les enfants ont déposé leur message de paix sur un air de cornemuse puis ont allumé les bougies en signe d'hommage et de respect.



Pour clôturer cette journée, un vin d'honneur était offert au complexe sportif avec la présence de trois musiciens qui ont ainsi réchauffé l'ambiance de ce moment de convivialité.

Enfin, le 11 Novembre, s'est tenu en présence des anciens combattants, des gardes d'honneur de Lorette, des enfants et leur institutrice, la cérémonie devant le monument aux morts et au cimetière britannique de la commune. Après avoir lu deux lettres de poilus, les enfants interprétèrent la Marseillaise".



*La Cérémonie des vœux 2019.
Une volonté d'aller de l'avant*

La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire à la population s'est tenue ce vendredi 11 janvier 2019 à la salle polyvalente.

Entouré de son équipe municipale et des membres du Conseil Municipal, Didier MICHEL, Maire de Tilloy les Mofflaines, a présenté ses vœux devant un public venu nombreux à cette occasion.

Cette année encore, les services municipaux avaient joliment préparé cette cérémonie.

Les invités purent dans un premier temps visionner un film sur la rétrospective 2018 réalisé par Frédéric Lheureux.

Puis Le Maire a rappelé les projets conduits depuis 2014 démontrant ainsi sa volonté et celle de son équipe de faire de Tilloy une commune dynamique, innovante, attentive aux besoins et solidaire, une commune où il fait bon vivre ensemble.



Il présenta ensuite les projets 2019 dont voici les principaux:

- réalisation d'un centre de santé,
- rénovation du second étage du manoir et réalisation d'une ludothèque,
- implantation d'éclairage à LED dans la rue de Neuville et Wancourt,
- traitement de l'entrée de ville rue de Wancourt,
- rénovation du mobilier urbain
- replantation d'arbres dans le bois du parc René Lefrère,
- réalisation de l'aménagement de l'espace derrière la rue des Genêts,
- renforcement de l'action sociale et des services pour les parents d'élèves du groupe Prévert Talbot.

La soirée se termina autour du verre de l'amitié.

Cette année, le téléthon s'est installé dans notre école.

Le mauvais temps n'a pas permis de réaliser les activités habituelles mais qu'importe les plus jeunes ont réalisé leurs parcours d'agilité quant aux plus grands, les ateliers eurent lieu salle Pierre de Coubertin.

Les bénévoles ont confectionné et vendu environ deux cent soixante jacinthes quant aux bénévoles de l'association Cap sur l'Espoir, ils ont collecté environ 4 tonnes de papier.

Bien entendu, les bénéficiaires d'un montant de 1032 euros seront reversés à l'AFM.

Merci aux membres de la société de chasse, aux membres de l'association Cap sur l'Espoir, au personnel de l'équipe enseignante de l'école et aux personnes de bonne volonté qui ont contribué à cette belle action.



La cérémonie des vœux au personnel.

Selon une tradition bien établie, le Manoir, dans une ambiance cordiale, a servi de cadre d'accueil pour la cérémonie des vœux au personnel communal. Ce fut l'occasion pour Monsieur Didier MICHEL, maire, de rappeler la tâche déjà accomplie, pour laquelle il remercia les agents, mais surtout de fixer les objectifs pour 2019.

Parmi ceux-ci, sur le carnet des services techniques, il nota les actions pour le cadre de vie et l'environnement avec la gestion différenciée dont le but est de développer la biodiversité. Ainsi sur certains espaces la nature retrouvera ses droits, ceci sous contrôle.

Sur le carnet des services périscolaires la lutte contre le gaspillage en restauration scolaire est à l'ordre du jour pour parvenir à une exemplarité de référence.

Sur le carnet des services administratifs, l'installation d'un nouveau logiciel en transversalité avec le service périscolaire facilitant l'inscription et le règlement de l'ensemble des services proposés aux familles.

Le maire souligna également les lignes primordiales des travaux 2019: la réalisation de la ludothèque au second étage du manoir vers la fin du 1er semestre, et la réalisation d'un centre de santé.



Collecte banque alimentaire

Nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez réservé lors de notre passage le samedi 1er décembre.

Votre générosité nous a permis de collecter sur Tilloy-lès-Mofflaines 391 kilos de denrées alimentaires. Elles seront attribuées aux tilloysiens en difficulté, les bénévoles vous remercient pour votre générosité.



Les infos pratiques

Gauvain SERS en concert le 28 février,
Salle Polyvalente



Gauvain Sers, né le 30 octobre 1989 à Limoges, est un auteur-compositeur-interprète français.

Son premier album Pourvu, sorti en juin 2017, est certifié disque de platine

À partir d'octobre 2016, il est choisi par Renaud pour faire la première partie de sa tournée.

Son premier album « Pourvu », certifié disque de platine, sort le 9 juin 2017 avec les titres Pourvu, Hénin-Beaumont, Mon fils est parti au djihad et Entre République et Nation9,10.

est nommé en février 2018, lors de la 33e cérémonie des Victoires de la musique dans la catégorie « création audiovisuelle ».

Le 22 mars 2018, lors de sa tournée « PourvuTour », Gauvain Sers se produit pour la première fois sur la scène de l'Olympia.

En décembre 2018, il sort la chanson Les Oubliés qui parle des campagnes et des « laissés pour compte » dans la société actuelle qui marche « à deux vitesses »

En janvier 2019, le chanteur creusois a choisi l'école de Ponthoile près de la baie de Somme pour tourner un web-documentaire sur les déserts ruraux. Le village de 630 habitants a perdu son école l'été dernier faute d'effectifs suffisants. Horaire 20H30, 9€ en prévente en Mairie, 12/15€ le jour même, gratuité pour les titulaires du Pass'Jeunes.

TRAMpoline

LE GUICHET UNIQUE Petite Enfance !



Vous recherchez :

un mode de garde individuel ou collectif, une animation pour partager avec votre enfant , des informations sur ce secteur.

La commune a adhéré à l'entente intercommunale pour vous permettre de vous faciliter les démarches et de vous accompagner.

Partenaire, entres autres, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole et du Conseil Départemental, ce service gratuit vous permet de vous orienter et d'obtenir les documents indispensables, pour vous, parents.

Par ailleurs, les professionnels de la Petite Enfance ou les personnes qui souhaitent s'orienter vers ce domaine, peuvent être accueillis pour échanger sur leur parcours et les démarches à effectuer.

Vous avez le projet de devenir assistant maternel, de créer une Maison d'Assistants Maternelles, nous pouvons vous accompagner.

Enfin, vous êtes parents et souhaiteriez partager avec d'autres parents ou encore participer à une activité, n'hésitez pas !

Les animatrices sont à votre écoute les Lundis et Jeudis de 13h30 à 17h00 au 03.21.21.28.90.

Elles répondent à vos questions administratives par mail sur a.dupent.ram@mairie-beaurains.fr et pour les animations sur d.lewandowski.ram@mairie-beaurains.fr

Elles vous reçoivent, sur rendez-vous uniquement, en fonction de vos disponibilités du Lundi au vendredi.

Le dossier médical partagé

Que vous ayez une bonne mémoire ou pas, il n'est pas toujours simple de se souvenir précisément de toutes ses informations de santé. Voilà pourquoi, l'Assurance Maladie vous invite à créer votre Dossier Médical Partagé.

Vaccins, allergies, examens ou médicaments que l'on vous a prescrits, le Dossier Médical Partagé gardera absolument tout en mémoire pour vous. Vous pourrez partager ces informations avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

En pratique, les professionnels de santé sont chargés d'alimenter votre dossier. De votre côté, vous pouvez consulter vos données à chaque moment, le compléter et choisir qui peut y avoir accès.

Comment créer un DMP ?

- Directement depuis le site <https://www.dmp.fr> avec votre numéro de sécurité sociale présent sur votre carte Vitale

- A l'accueil de votre caisse primaire d'assurance maladie

La création d'un DMP ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement (ou celui de votre représentant légal)

- Lors d'une consultation auprès d'un professionnel de santé ou dans un établissement de soins

- En pharmacie

[Pour en savoir plus, rendez-vous sur https://www.dmp.fr](https://www.dmp.fr)

Alcool Assistance

Alcool Assistance: la nouvelle section d'Arras et Environs

Ce mouvement est reconnu d'utilité publique, et est représenté nationalement et regionalement.

Des bénévoles viennent de lancer la section d'Arras :

Alcool Assistance agit contre les effets des dépendances, dont la maladie alcoolique.

Les militants sont d'anciens malades guéris, ou des proches. Ils mobilisent leurs expériences et savoirs :

- Actions de prévention (milieux scolaires, professionnels,..).

- Ecoute, aide au malade (et à son entourage) afin qu'il se réadapte à une vie quotidienne saine.

Cela passe par des actions concrètes :

Rencontres pour informer, apporter un soutien, un échange, bref accompagner vers la guérison.

Moments festifs de détente et d'échange. Ils agissent (sans les remplacer) en coordination avec les services publics, les organismes médicaux-sociaux et les soignants.

Pour toute information, contactez :

Maryline: 06 86 80 56 32

Astrid: 06 81 55 47 74

Jean-Louis: 06 98 42 20 11

Marc: 07 77 89 79 67

Ou par mail : alcool.assistance.arras@gmail.com

Le SMAV a entrepris de nouveaux travaux de communication qui se sont matérialisés avec la distribution, en toutes boîtes et sur l'ensemble du territoire, d'un nouveau guide de tri et de la collecte (distribué entre le 19 et le 23 novembre). Un magazine sera également distribué de la même façon en mars. Dans ce magazine, une information complète sur le fonctionnement des collectes sera disponible en pages centrales.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de ne plus réaliser de calendrier de collecte papier comme vous aviez l'habitude de le recevoir. Aucun changement de jour de collecte n'est à signaler pour cette nouvelle année et l'ensemble des informations sont disponibles sur notre site internet (<https://www.sma62.fr/la-collecte/>). Une actualisation des pages sera réalisée tout début janvier avec notamment la mise en ligne d'un calendrier commun indiquant si nous sommes en semaine paire ou impaire.

Par ailleurs et afin de faciliter la mémorisation, les collectes seront désormais effectuées les jours fériés pour l'ensemble des communes et des bacs (bac gris des ordures ménagères et bac à couvercle jaune des papiers et emballages). Exception faite tout de même pour les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, journées qui resteront non travaillées. Pour ces jours particuliers, qui tombent un mercredi en 2019, toutes les collectes sont reportées au samedi qui suit.

Le Répertoire Electoral Unique

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, après cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant le scrutin. Les détails de la réforme sont disponibles sur le site de l'INSEE à l'adresse www.insee.fr.

Exonération de la taxe foncière pendant 5 ans.

Conscient des enjeux de la transition énergétique, votre conseil municipal a voté le principe d'une exonération de la taxe foncière pendant une durée de 5 ans pour les foyers qui ont entrepris des dépenses d'économie d'énergie dans leur logement.

Pour en bénéficier :

- Le logement doit avoir été achevé avant le 1er janvier 1989,
- Les dépenses payées doivent être supérieur à 10.000 € au cours de l'année précédant la première année d'exonération

ou

- 15.000€ au cours des 3 ans qui précèdent la première année d'exonération.

Pour toutes informations, vous pouvez vous adresser en mairie.

salon du LIVRE

2^e édition

SALLE POLYVALENTE
**TILLOY LES
MOFFLAINES**

DIMANCHE
3 MARS 2019
DE 10H À 18H

PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE
DE **CONTEUR CORBEAU**

ATELIERS & ANIMATIONS POUR LES ENFANTS
ENTRÉE GRATUITE

Renseignements sur www.tilloylesmofflaines.fr
ou au 03 21 73 25 75



www.tilloylesmofflaines.fr

contact@tilloylesmofflaines.fr

03 21 73 25 75

Comité de rédaction : Didier MICHEL, Laurence ALBERTIER, Morgane DELY, Sébastien HUMEZ, Frédéric LHEUREUX, Audrey LEFEBVRE

Impression : Mairie de Tilloy-Les-Mofflaines

Conception : Fabien Reck mairie de Tilloy-Les-Mofflaines